



RAPPORT ANNUEL **2008**
2009



Fondation de la faune du Québec

CONCEPTION ET SUPERVISION DE PRODUCTION

Jacques Choquette Communications inc.

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Québec, 2009

ISBN

978-2-550-57028-8

PUBLIÉ PAR

Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone: 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur: 418 643-7655
Courriel: ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca

POLITIQUE D'OCTROI DE CONTRATS

La Fondation de la faune du Québec dispose, dans son Règlement de régie interne, d'une politique relative à l'octroi de contrats. Cette politique a été appliquée au cours de l'exercice 2008-2009 et l'on peut en obtenir le texte en adressant une demande écrite à la Fondation.

APPLICATION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES NON-FUMEURS

La Fondation s'est conformée aux dispositions de la Loi sur la protection des non-fumeurs en interdisant l'usage du tabac dans les endroits prévus par la loi.

Québec, juillet 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2009.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape annuelle finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2008-2009.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre délégué aux
Ressources naturelles et à la Faune,



Serge Simard

Québec, juillet 2009

Monsieur Serge Simard
Ministre délégué
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-308
Québec (Québec)
G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2009.

Ce rapport s'inscrit dans le nouveau cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activité 2008-2011, lequel a été reconduit pour l'exercice 2009-2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,



Jacques Gauthier

TABLES DES MATIÈRES

Déclaration du président-directeur général	1
Message du président du conseil d'administration	2
Message du président-directeur général	3
Le conseil d'administration	4
1 Présentation de la Fondation de la faune du Québec	5
1.1 Constitution	5
1.2 Fonctions et pouvoirs	5
1.3 Secteurs d'activité	5
1.3.1 Aide technique et financière	5
1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques	5
1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus	5
1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires	6
1.4 Encadrement administratif	6
1.4.1 Octroi d'aide financière	6
1.4.2 Effectifs	6
1.4.3 Protection des renseignements personnels	6
1.4.4 Code de déontologie	6
1.4.5 Développement durable	6
2 Orientations stratégiques	9
3 Faits saillants 2008-2009	10
4 Résultats de l'exercice 2008-2009	11
4.1 Orientation 1 – La protection et l'aménagement des habitats fauniques	11
4.1.1 Autres activités fauniques liées à des occasions non prévues dans la planification stratégique 2008-2011	12
4.2 Orientation 2 – Soutien du réseau de partenaires	12
4.3 Orientation 3 – Assurer la pérennité et le développement de l'organisation	13
5 Perspectives 2009-2010	15
Le personnel	16
Donateurs et partenaires de la Fondation	17
Rapport de la direction et rapport du vérificateur	24
États financiers	25
Code de déontologie	37

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

au 31 mars 2009



Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2009. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le *Rapport annuel 2008-2009*

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans la planification stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

La direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activité 2006-2009.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la
Fondation de la faune du Québec,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'André Martin'.

André Martin
Québec, le 1^{er} juin 2009

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'année 2008-2009 a été marquée par la mise en œuvre des objectifs et des stratégies pour la période triennale 2008-2011 adoptée l'année précédente.

Rappelons que les grandes orientations du Plan stratégique de la Fondation visent d'abord à assurer la protection et l'aménagement des habitats fauniques par un soutien direct aux initiatives ciblant ces habitats. Nous souhaitons également appuyer le réseau des partenaires fauniques qui désirent promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune.

Aussi, des objectifs ont été fixés afin d'assurer la pérennité et le développement de la Fondation pour mieux répondre aux besoins financiers actuels et futurs et ainsi accomplir notre mission. Les différents changements souhaités sont maintenant en cours de réalisation et j'ai été à même de voir se profiler de nouvelles initiatives. C'est ainsi qu'ont été modifiés plusieurs programmes d'aide afin, notamment, de tenir compte d'enjeux incontournables comme la protection de la biodiversité ou la gestion intégrée des ressources en milieu forestier.

Les initiatives de collecte de fonds se sont poursuivies à un rythme soutenu, et ce, malgré le contexte plus difficile qu'on a connu en deuxième moitié d'année. Les résultats ont été au rendez-vous grâce aux efforts et à la créativité déployés par l'équipe. Des efforts importants ont également été consacrés aux communications afin de mieux faire connaître les multiples réalisations de la Fondation et de ses partenaires sur le terrain.

Par ailleurs, le conseil d'administration a adopté pendant l'année son premier Plan d'action de développement durable 2008-2013. Ce plan d'action a été élaboré à la suite de l'adoption de la Loi sur le développement durable et de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Le développement durable comprend assurément une dimension environnementale, mais aussi sociale et économique. Ces notions sont indissociables et permettent de mieux cibler nos actions futures et d'agir avec synergie avec toutes les composantes de l'appareil gouvernemental afin d'offrir une meilleure qualité de vie aux Québécois et Québécoises, aujourd'hui et pour demain.

J'ai pu constater, tout au long de l'année, le dynamisme et la rigueur déployés par l'équipe de la Fondation pour enclencher solidement les multiples virages souhaités dans la planification stratégique. J'ai été à même d'observer l'énergie et la créativité dont chacun a fait preuve dans cet exercice.

Je tiens à remercier chacun des membres de l'équipe et du conseil d'administration pour leur appui indéfectible et pour leur contribution essentielle à l'accomplissement de la mission de la Fondation. J'adresse un merci particulier à M^{me} Hélène Codère et à MM. André Duchesne et Alain Gauthier dont le mandat s'est terminé en cours d'année.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'G' followed by a horizontal line.

Jacques Gauthier

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Guidée par la planification stratégique et le plan d'action pour la période 2008-2011, l'équipe de la Fondation a résolument amorcé, en 2008-2009, les initiatives qui nous permettront d'atteindre les objectifs fixés.

De nouveaux programmes

Un nouveau programme d'envergure a été adopté au cours de l'année. Il s'agit du *Programme d'aménagement intégré par sous-bassin versant*, qui vise à favoriser l'implantation d'une approche globale d'aménagement intégré des ressources (forêt, faune, etc.), laquelle facilitera le développement durable de la forêt privée. Ce programme est d'une durée de cinq ans et son financement devrait être complété par les partenaires provinciaux et régionaux ainsi que par les propriétaires concernés.

Enfin, le programme *Découvrir les habitats fauniques*, qui remplace le programme *Connaître nos habitats*, concentre les efforts exclusivement sur la diffusion des connaissances et la formation des intervenants.

Des programmes révisés

En matière d'interventions fauniques, un des principaux exercices menés en cours d'année a été la révision de plusieurs des programmes d'aide financière.

Le programme *Faune en danger* cible maintenant les initiatives pour les espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables au Québec, ainsi que les activités priorisées dans les plans de rétablissement adoptés pour en améliorer la situation.

Le programme *Forêt-faune* regroupe toutes les actions existantes en milieu forestier, ce qui simplifie les processus.

Pour ce qui est du programme *Protéger les habitats fauniques*, celui-ci se poursuit, mais il intègre maintenant la possibilité de financer la constitution d'un fonds de gestion à long terme pour des terrains acquis à des fins de conservation.

Enfin, les critères de sélection des projets tiendront maintenant compte des variables telles que l'importance du projet pour la biodiversité et la possibilité d'évaluer les résultats obtenus pour la faune visée.

L'année a également été marquée par le début des activités du Fonds Naya pour les cours d'eau. Grâce à l'appui financier de Les Eaux Naya inc., ce fonds permettra la mise en œuvre, pendant trois ans, de projets pilotes destinés à revitaliser six cours d'eau en milieu urbain.

Ce ne sont là que quelques exemples des multiples initiatives mises de l'avant dans le but de conserver les habitats essentiels à la protection de la biodiversité québécoise.

Des efforts fructueux

Compte tenu de la situation économique actuelle, certains partenaires des milieux d'affaires ont reporté la mise en place d'ententes à une date ultérieure. Ces précieux partenaires sont des moteurs économiques importants dans les régions du Québec et nous leur souhaitons bonne chance dans le défi que leur pose la conjoncture.

Malgré ce contexte difficile, les activités de collecte de fonds ont engendré près de 950 000 \$ de revenus bruts, soit une hausse de près de 10 %. L'entente de partenariat avec la Société des alcools du Québec (SAQ) a grandement contribué à ces résultats, par l'attribution de 0,50 \$ pour chaque sac réutilisable vendu dans les succursales de la SAQ.

L'Encan faune et nature Toyota a suscité un gigantesque engouement. À sa troisième édition, cette activité a connu une progression spectaculaire, avec une croissance de 60 % des revenus. L'Association des concessionnaires Toyota de la grande région de Québec est associée directement à ce succès, grâce au camion Tacoma qu'elle a offert comme prix vedette.

Enfin, afin de souligner notre reconnaissance envers nos partenaires et d'accroître la notoriété de la Fondation, des campagnes d'affichage ont été mises en place, grâce à la précieuse collaboration d'entreprises comme Zoom Media, Astral Media et CBS Affichage. Ces activités de communication ont permis de souligner les efforts consacrés à des initiatives comme le Fonds pour la biodiversité et les habitats, le Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole ou le partenariat avec la SAQ.

Des collaborateurs indispensables

Je souhaite exprimer ma grande appréciation à l'équipe qui œuvre avec conviction à l'accomplissement de la mission et au développement de la Fondation. J'adresse un merci tout spécial aux membres du conseil d'administration pour leur expertise et leur engagement. Je tiens à leur exprimer ma profonde gratitude.

Enfin, comment ne pas souligner le rôle joué par tous les acteurs du monde faunique, les promoteurs de projets, les chasseurs, les pêcheurs et les trappeurs, les bénévoles ainsi que les partenaires financiers de la Fondation dont le travail et l'appui contribuent largement à l'atteinte de notre mission. La conservation et la pérennité de nos ressources sont tributaires de votre engagement.

André Martin

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 mars 2009



Président

JACQUES GAUTHIER ¹⁾

Premier vice-président et chef de l'exploitation Kruger Énergie inc.



Vice-présidente

KIM THOMASSIN ¹⁾

Associée, directrice du bureau de Québec McCarthy Tétrault



Trésorière

MARIE LAMONTAGNE ^{1) 2)}

Vice-présidente - développement et marketing
SSQ, Société d'assurances générales



Membre

ANDRÉ MARTIN ¹⁾

Président-directeur général
Fondation de la faune du Québec



Membre

GERMAIN CARRIÈRE ²⁾

Président et chef de l'exploitation
Valeurs mobilières Desjardins



Membre

GILLES CÔTE (ST-GILLES)

Artiste-peintre



Membre

GRATIEN D'AMOURS

Producteur agricole et vice-président
UPA - développement international



Membre

DENIS DESBIENS

Vice-président, Québec
IBM Canada Itée



Membre

PIERRE LAPORTE ²⁾

Associé-leader national d'unité d'affaires - conseils financiers
Gestion Deloitte s.e.c.



Membre

ANNIE TREMBLAY

Directrice
Seigneurie du Triton

Membres dont le mandat s'est terminé en cours d'année

HÉLÈNE CODÈRE Du 15 novembre 2006 au 9 avril 2008
ANDRÉ DUCHESNE Du 4 décembre 1996 au 12 août 2008
ALAIN GAUTHIER Du 29 janvier 2003 au 18 juin 2008

1 | PRÉSENTATION DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

1.1 Constitution

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique estimée à 620 millions de dollars, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement et qui relève du ministre délégué des Ressources naturelles et de la Faune. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme organisme de charité enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e suppl.)) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune, celui de l'agriculture, la grande industrie, le monde des affaires, etc. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau central situé dans la ville de Québec.

1.2 Fonctions et pouvoirs

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux ;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 Secteurs d'activité

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1988, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. Aussi, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers, la réalisation de projets

de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne permettraient pas la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2008-2009, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et l'aménagement des habitats fauniques ;
- le soutien de la pêche et de la relève ;
- le soutien du partenariat faunique.

Les clientèles de la Fondation dans ce secteur d'activité sont nombreuses et diversifiées. Plus d'un millier d'organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoiries, réserves fauniques, etc.) ;
- les associations de chasse et de pêche ;
- les organismes de conservation ;
- les regroupements et les sociétés du monde forestier et agricole ;
- les propriétaires d'habitats fauniques ;
- les municipalités et leurs organismes ;
- les établissements d'enseignement et de recherche ;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation a pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires d'importance nationale, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000. Occasionnellement, la Fondation met à contribution son savoir-faire en matière de protection des habitats fauniques en réalisant divers projets d'acquisition de milieux naturels à la demande de ministères à des fins de création ou de consolidation d'espaces protégés ou de gestion des ressources fauniques.

En assumant cette responsabilité d'agir comme maître d'œuvre des acquisitions d'habitats fauniques au Québec, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds des immobilisations. La Fondation maintient son parc immobilier au minimum. Lorsque la situation l'oblige, en l'absence d'organisme privé ou public intéressé à en devenir propriétaire, elle procède aux acquisitions.

1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus

La contribution obligatoire des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs est la source de revenus qui compte pour la plus grande proportion parmi les diverses sources de revenus de la Fondation. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et

améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les individus, les PME et les grandes entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics. La création en 2003 du Fonds pour la biodiversité et les habitats, qui permet d'associer les entreprises et les organismes locaux à des projets de conservation et d'amélioration des habitats fauniques des espèces menacées ou vulnérables, est un exemple de ces partenariats d'affaires.

1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires

La Fondation réalise ses propres activités de collecte de fonds et ses partenariats d'affaires ; de plus, elle soutient ses partenaires de projets d'habitats dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds – dons de biens ou d'objets, contribution financière, assistance technique, etc. Sous certaines conditions, la Fondation offre aux organismes fauniques qui le désirent ses services administratifs et son statut d'organisme de charité en créant pour leur bénéfice des « fonds dédiés » qui permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

1.4 Encadrement administratif

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions :

- un Règlement de régie interne, qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats ;
- un Règlement sur le plan d'effectifs, la nomination et la rémunération des employés de la Fondation, qui établit l'ensemble des modalités d'embauche ainsi que les conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables ;
- un Règlement concernant les demandes d'aide financière, qui fixe la forme et le contenu des demandes d'aide, les renseignements qu'elles doivent contenir, les modalités et les critères d'évaluation des demandes. Ce dernier est soumis à l'approbation du gouvernement.

1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

1.4.2 Effectifs

Au 31 mars 2009, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, 17 postes réguliers à temps complet et un poste occasionnel.

Par ailleurs, au cours de l'année 2008-2009, la Fondation de la faune a procédé à une réorganisation interne visant à soutenir la direction générale en se dotant de directions spécifiques pour les affaires administratives, les partenariats financiers, les communications, les initiatives fauniques ainsi que le secrétariat général et les affaires juridiques. Cette réorganisation permet à l'équipe de mettre en œuvre efficacement le plan stratégique et de se consacrer à la réalisation des objectifs qui y sont associés.

1.4.3 Protection des renseignements personnels

L'action réalisée en 2008-2009 dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels a consisté en l'évaluation du profil d'accès aux renseignements personnels concernant le fichier du programme Pêche en herbe. Cette évaluation a été réalisée selon les normes déterminées à l'article 62 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Des fiches d'évaluation pour ces dossiers ont été élaborées et le niveau de conformité de ce fichier est total.

La priorité pour l'exercice 2009-2010 en matière de protection des renseignements personnels portera sur la révision de la conformité de l'ensemble des fichiers déjà évalués.

1.4.4 Code de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un Code de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Aucun problème en matière d'éthique et de déontologie ne s'est posé au cours de l'année.

1.4.5 Développement durable

La Fondation a adopté au cours de l'année 2008-2009 son premier *Plan d'action de développement durable 2008-2013*. Des gestes ont déjà été posés selon les objectifs gouvernementaux et en fonction des cibles et des indicateurs annuels de rendement.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2009

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'engagement du personnel et des clientèles de la Fondation dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable.

ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation au développement durable auprès des employés de la Fondation de la faune du Québec.

GESTES

- Distribuer au personnel de l'information sur la démarche gouvernementale concernant le développement durable.
- Assister à des séances de formation sur le concept de développement durable.

SUIVI

Commencé

Commencé

CIBLE ET INDICATEUR : Sensibilisation de 80 % des employés aux principes de développement durable d'ici 2011 et connaissance suffisante pour prendre en compte ces principes dans leurs activités quotidiennes.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE : Les employés de la Fondation ont tous été rejoints grâce à la distribution d'information sur la démarche de développement durable ; de plus, une séance d'information regroupant 90 % des employés a été réalisée. Leur connaissance n'est pas suffisante pour la prise en compte des principes dans leurs activités quotidiennes. À terminer d'ici 2011.

ACTION 2

Promouvoir la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec.

GESTES

- Créer une section « développement durable » sur le site Internet de la Fondation.
- Créer une rubrique « développement durable » dans le bulletin électronique de la Fondation deux fois par année.

SUIVI

Commencé

À partir de 2009-2010

CIBLE ET INDICATEUR : Conception et diffusion d'un outil qui permet de promouvoir la Stratégie gouvernementale auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec. À terminer d'ici 2013.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE : Le Plan d'action de développement durable 2008-2013 de la Fondation a été mis en ligne sur son site Internet en mars 2009. Les travaux se poursuivent pour créer une section à ce sujet sur le site Internet et dans le bulletin électronique.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités de gestion de la Fondation.

ACTION 3

Mettre en œuvre des pratiques et des activités qui contribuent à l'application des dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

GESTES

- Aménager un écocentre.
- Éliminer tout contenant en styromousse au profit de la vaisselle durable.
- Éviter tout surclassement lors de la location de véhicules automobiles afin de favoriser la consommation réduite de carburant.
- Réduire l'impression de documents et installer par défaut des fonctions d'imprimante qui contribuent à l'économie d'encre et de papier.

SUIVI

Terminé

Terminé

Terminé

Terminé

CIBLE ET INDICATEUR : Mise en œuvre de la Politique de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable d'ici 2011.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE : Le travail de recherche préparatoire à l'élaboration de la politique est amorcé.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2009

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la mise en œuvre de projets qui visent la protection et la mise en valeur du patrimoine faunique tout en respectant la capacité de support des écosystèmes.

ACTION 3

Assurer la prise en compte des principes de développement durable dans les programmes d'aide financière de la Fondation de la faune afin de mieux répondre à l'objectif de sauvegarde du patrimoine dans le respect des écosystèmes.

GESTES

- Faire la révision des programmes d'aide financière de la Fondation en intégrant les principes de développement durable.
- Faire connaître les modifications apportées aux programmes d'aide aux organismes du milieu par l'entremise du site Internet de la Fondation.

SUIVI

Commencé

Commencé

CIBLE ET INDICATEUR : Mise à jour des programmes d'aide financière de la Fondation terminée d'ici 2013.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE : Une première révision des programmes d'aide financière a été effectuée au cours de l'année 2008-2009.



Renard roux
Frédéric Damien - QCN

2 | ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Après vingt ans d'activité marqués par de nombreuses réalisations, par une croissance importante de son réseau de partenaires et par des changements majeurs du contexte québécois, le conseil d'administration a jugé nécessaire d'évaluer et d'actualiser les orientations, les priorités et les stratégies d'intervention de la Fondation.

La Fondation a ainsi amorcé, en avril 2007, une réflexion stratégique sans précédent qui a mené à l'adoption, en 2008, d'un nouveau plan stratégique. Celui-ci est accompagné d'un plan d'action pour la période 2008-2011.

Pour les années à venir, les actions de la Fondation seront axées sur un énoncé de vision selon lequel elle se perçoit comme «une organisation vouée à l'initiative faunique, connue et reconnue pour son action rigoureuse et efficace sur le terrain, visant à faire des Québécois de véritables acteurs de conservation et de mise en valeur de la faune dans leur milieu».

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs partagées par un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux, à savoir : la diversité biologique, le partenariat, le développement durable des communautés, la rigueur et l'équité.

Ces orientations stratégiques sont les suivantes :

- assurer la protection et l'aménagement des habitats fauniques par une action et un soutien financier direct aux initiatives ciblant les habitats ;
- soutenir le réseau de partenaires qui désirent promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat, et favoriser la réalisation d'initiatives ciblant la faune ;
- assurer la pérennité et le développement de l'organisation.

D'une part, ces orientations permettront à la Fondation de poursuivre ses efforts dans les champs d'activité où son soutien est apprécié et où elle répond adéquatement aux besoins de ses partenaires et de la faune. D'autre part, elles favoriseront le développement d'initiatives et de programmes adaptés aux nouveaux besoins du réseau faunique.

Les priorités de la Fondation pour 2008-2009 étaient essentiellement dictées par le plan d'action 2008-2011 en vue de mettre en œuvre le plan stratégique de la Fondation. Elles visaient à répondre à chacune des trois orientations qui précèdent.



Pierre Breton

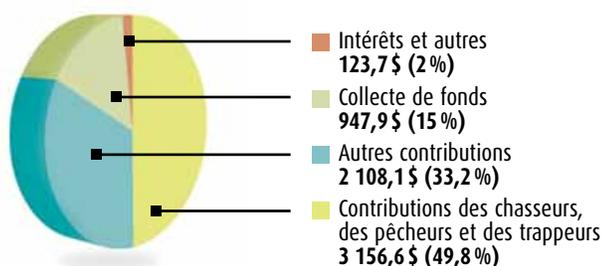


3 | FAITS SAILLANTS 2008-2009

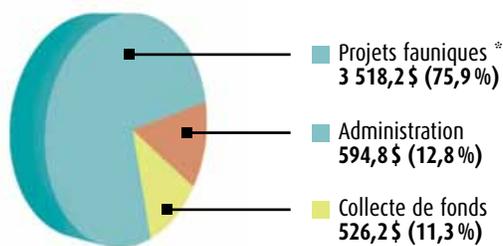
En bref, l'exercice 2008-2009 a été caractérisé par les éléments suivants :

- 3,52 millions de dollars consacrés aux projets fauniques ;
- 3,18 millions de dollars de revenus autonomes autres que les contributions obligatoires des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- 0,95 million de dollars de revenus de collecte de fonds ;
- 415 projets soutenus financièrement.

RÉPARTITIONS DES REVENUS 2008-2009 6 336,3 milliers de dollars



RÉPARTITIONS DES DÉPENSES 2008-2009 4 639,2 milliers de dollars



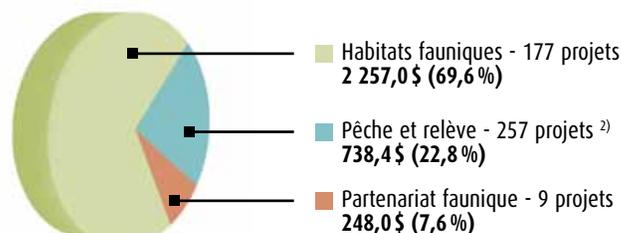
* Les dépenses consacrées aux projets fauniques, au cours de l'exercice 2008-2009, concernent des projets qui ont été acceptés entre 2000 et 2009. Environ 50 % des subventions versées au cours d'une année sont imputables à des projets acceptés durant les années précédentes.

L'excédent observé des revenus sur les dépenses est occasionné par une contribution majeure dans les fonds dédiés, contribution qui sera versée au cours des prochaines années.

En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement constituent un indicateur important du niveau d'activité et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière.

Ainsi, au cours de l'exercice 2008-2009, la Fondation a accepté 443 nouveaux projets d'intervention faunique et 3,2 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, qui s'étalera sur trois années. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 14,8 millions de dollars, soit des investissements totaux de 4,57 \$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

RÉPARTITIONS DES SUBVENTIONS ET DES PROJETS FAUNIQUES ACCEPTÉS EN 2008-2009 PAR TYPE DE PROJETS ¹⁾



1) Types de projets soutenus :

- *Habitats fauniques* : protéger, améliorer ou restaurer des habitats essentiels à l'alimentation, à la reproduction ou au repos des espèces fauniques, acquérir les connaissances, former les intervenants et sensibiliser le public.
- *Partenariat faunique* : offrir différentes formes de soutien aux organismes fauniques afin d'accroître leur capacité d'intervention et leur force de sollicitation dans le domaine de la faune.
- *Pêche et relève* : former une relève d'adeptes des activités de prélèvement de la faune dans le respect des valeurs écologiques et de la sécurité.

2) Incluant 74 projets d'ensemencement de poissons sélectionnés par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre du programme Festival de pêche.

Tous les projets acceptés au cours de l'exercice ont contribué à l'atteinte des objectifs de la Fondation afin de répondre à une partie des besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt des acteurs du domaine et à l'apparition de nouveaux partenaires ou de nouveaux concepts de gestion et au recrutement de nouveaux adeptes aux activités de pêche, de chasse et de piégeage.

4 | RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2008-2009

La Fondation a adopté, en accord avec les orientations gouvernementales, une gestion axée sur les résultats. Les objectifs ont été établis selon des échéances diverses pour tenir compte du rythme variable de réalisation des actions nécessaires à leur atteinte. Ces objectifs découlent de trois grandes orientations.

4.1 Orientation 1 – La protection et l'aménagement des habitats fauniques

La Fondation entend maintenir une attention particulière envers les espèces prélevées (chasse, pêche et piégeage) et les espèces menacées tout en s'ouvrant à la protection des autres espèces fauniques. Elle entend également accroître les retombées de ses investissements pour la faune en favorisant des interventions qui profiteront à plusieurs espèces fauniques à la fois.

Les priorités qui ont orienté les activités de la Fondation pour l'exercice 2008-2009 en matière de protection et d'aménagement étaient les suivantes :

- **accentuer l'effort pour la préservation de la biodiversité faunique** en révisant, entre autres, les différents programmes concernés de la Fondation ;
- **favoriser une meilleure intégration de la faune dans toutes les interventions en milieu forestier**, notamment par l'élaboration d'un nouveau programme de gestion intégrée des forêts par bassin versant ;
- **mieux connaître et accroître l'efficacité des interventions fauniques** en jetant les bases d'un système d'évaluation des résultats des interventions de la Fondation sur la faune.

Pour la période triennale 2008-2011, cinq objectifs précis traduisent ces priorités.

OBJECTIF 1 • Accroître les sommes allouées aux projets qui profiteront à plusieurs espèces fauniques à la fois, notamment celles qui soutiennent des activités de prélèvement ou d'observation, pour qu'elles représentent 65 % du total des sommes allouées à des projets d'habitats pour l'année 2010-2011.

RÉSULTATS 2008-2009 • Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, les programmes ont été révisés en ce sens par un ajustement des enveloppes budgétaires et des critères de sélection des projets.

COMMENTAIRES • Les impacts sur le pourcentage de financement se concrétiseront en 2009-2010.

OBJECTIF EN VOIE D'ÊTRE ATTEINT

OBJECTIF 2 • S'assurer que les investissements consentis spécifiquement pour des espèces menacées et leurs habitats soient maintenus, voire augmentés.

RÉSULTATS 2008-2009 • Le programme a été recentré sur les espèces légalement désignées menacées ou vulnérables (18). La Fondation a accepté, pour un montant de 371 200 \$, 15 nouveaux projets qui profitent à ces espèces, soit plus du double des investissements de 2007-2008.

OBJECTIF ATTEINT

Soucieuse de la préservation de la diversité biologique, la Fondation de la faune du Québec, à titre d'exemple, a appuyé financièrement le Corridor appalachien, organisme dédié à la protection et à la conservation des milieux naturels situés au cœur des Cantons-de-l'Est. Depuis quatre ans, la Fondation lui a octroyé un montant total de 75 000 \$ afin de soutenir la poursuite de ses activités.

En 2008, grâce à toutes les actions mises de l'avant au fil des années et à l'adhésion des propriétaires privés, une superficie de 8 000 ha de terre privée est maintenant protégée à perpétuité sur ce territoire. Il s'agit de la plus grande concentration d'aires protégées privées au Québec. Soulignons que ces ententes de conservation démontrent l'engagement à long terme des propriétaires privés envers la préservation de territoires fragiles et riches en biodiversité. On assure ainsi le maintien d'un patrimoine faunique, biologique et environnemental essentiel pour les générations actuelles et futures.

Le territoire du Corridor appalachien abrite l'un des rares grands massifs boisés non fragmentés de la Montérégie et de l'Estrie. Ces grands espaces forestiers servent d'habitat à de nombreuses espèces végétales et fauniques, dont plusieurs sont en situation précaire comme le cougar de l'Est, le faucon pèlerin, le lynx roux ou la grenouille des marais.

OBJECTIF 3 • Doter les gestionnaires fauniques en forêt publique de ressources spécialisées en gestion forêt-faune dans au moins cinq régions administratives avant le 31 mars 2011.

RÉSULTATS 2008-2009 • La réflexion a été amorcée à l'interne. Des discussions précises ont été entamées avec les partenaires afin de déterminer les besoins et les actions à soutenir à court, moyen et long terme.

COMMENTAIRES • Les échanges se poursuivront en 2009-2010 afin de préciser la meilleure formule à adopter, de concert avec les partenaires provinciaux et régionaux. Les objectifs de ces partenaires sont encore imprécis en raison de la régionalisation des programmes du MRNF et de la révision du Régime forestier. Une fois terminés, ces deux exercices permettront de mieux voir comment l'aide en région pourrait être canalisée.

OBJECTIF EN VOIE D'ÊTRE ATTEINT



OBJECTIF 4 • Soutenir en 2010-2011 dix projets qui appliquent une gestion forêt-faune par bassin versant en forêts privées.

RÉSULTATS 2008-2009 • Les bases d'un nouveau programme de gestion intégrée des forêts par bassin versant ont été jetées en cours d'année. Un partenariat financier est en élaboration avec le MRNF et une première série de partenaires financiers et techniques ont été invités à s'associer à ce programme.

COMMENTAIRES • Les éléments sont maintenant prêts pour le lancement, au cours de 2009-2010, d'une première phase du programme qui mènera à la mise en place de cinq projets pilotes.

OBJECTIF EN VOIE D'ÊTRE ATTEINT



OBJECTIF 5 • Évaluer annuellement l'efficacité faunique d'interventions qui représentent au moins 30% des investissements effectués pour les habitats fauniques en se préoccupant d'évaluer l'ensemble des interventions à long terme.

RÉSULTATS 2008-2009 • Une étude de l'École nationale d'administration publique (ÉNAAP) est en cours de réalisation pour l'élaboration d'un système d'évaluation des résultats sur la faune pour l'ensemble des interventions de la Fondation.

COMMENTAIRES • Afin de favoriser les projets qui incluent déjà un mécanisme d'évaluation des retombées fauniques de leurs activités, ce critère a été ajouté à la grille d'évaluation des projets qui sont présentés dans le cadre des programmes Connaître les habitats fauniques, Protéger les habitats fauniques, Amélioration de la qualité des habitats en milieu aquatique, Faune en danger et Forêt-Faune.

OBJECTIF EN VOIE D'ÊTRE ATTEINT

4.1.1 Autres activités fauniques liées à des occasions non prévues dans la planification stratégique 2008-2011

• La reconstitution des stocks de perchaude au lac Saint-Pierre: un défi à relever

En avril 2008, la Fondation a accepté de soutenir la reconstitution des stocks de perchaude du lac Saint-Pierre en participant financièrement aux mesures gouvernementales annoncées à cet effet. Sa contribution était de plus de 180 000 \$ et elle devait s'étaler sur deux ans. Toutefois, la Fondation a été en mesure de répondre à une demande du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, soit celle de verser la totalité de cette contribution au cours de 2008-2009.

• Pêche en herbe, un succès de foule

Plus de 17 200 jeunes ont été initiés à la pêche par l'intermédiaire du programme Pêche en herbe en 2008-2009. De ce nombre, plus de 2 500 étaient dans la région de Montréal.

• Des groupes bien outillés pour des activités fauniques solides

Les démarches d'appui entreprises au cours des trois dernières années auprès de huit organismes ont permis, à la majorité d'entre eux, de développer des compétences en collecte de fonds et en planification organisationnelle. La poursuite de cette expérience sera évaluée en même temps que l'ensemble du dossier du renforcement du réseau faunique.

• Biodiversité en milieu agricole

Le Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole s'est poursuivi en 2008-2009. Un effort accru a été consacré aux réalisations sur le terrain. Jusqu'à présent, plus de 420 producteurs ont reçu leur cahier du propriétaire qui illustre les interventions à préconiser dans les champs, les berges et les cours d'eau. Du point de vue faunique, le programme a permis le nettoyage de près de 70 km de cours d'eau, l'aménagement de 63 seuils pour améliorer l'habitat de l'omble de fontaine, l'installation de 190 nichoirs et l'exécution de divers autres travaux pour l'habitat de la faune.

À ce jour, 11 nouveaux projets de gestion intégrée par petit bassin versant se sont ajoutés, ce qui porte à 31 le nombre de projets d'intervention dans les cours d'eau en milieu agricole.

4.2 Orientation 2 – Soutien du réseau de partenaires

La Fondation a contribué au développement d'un vaste réseau d'organismes fauniques et de groupes de toute nature qui travaillent pour la faune. Ce réseau, à la base du mouvement faunique, ne cesse de s'élargir, mais il demeure fragile du fait qu'une partie importante des organisations qui le composent sont encore jeunes, confinées au bénévolat et qu'elles manquent de ressources financières.

Comme il s'agit d'un exercice de longue haleine qui implique une vaste gamme d'acteurs, la Fondation s'est consacrée, en 2008-2009, à :

- amorcer la réflexion qui mènera à la mise en place d'initiatives de renforcement du réseau des partenaires.



OBJECTIF 6 • Se doter, d'ici le 31 mars 2009, d'une stratégie d'intervention pour renforcer le réseau faunique et d'un système d'évaluation de la santé financière et de l'autonomie du réseau faunique.

RÉSULTATS 2008-2009 • Cette action n'a pas été entreprise en 2008-2009.

COMMENTAIRES • Cet objectif sera révisé en 2009-2010.

OBJECTIF NON ATTEINT EN 2008-2009 ET EN REDÉFINITION

4.3 Orientation 3 – Assurer la pérennité et le développement de l'organisation

La conservation de la faune et la protection de l'environnement jouissent actuellement d'une faveur populaire croissante. Par ailleurs, depuis quelques années, la Fondation ne dispose plus de ressources suffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes qui lui sont soumises. La crédibilité de la Fondation, son financement de base provenant des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ainsi que sa connaissance du réseau gouvernemental constituent des forces à exploiter pour augmenter ses revenus, diversifier ses sources de fonds et répondre aux besoins croissants.

Les priorités en matière de développement et de pérennité de l'organisation pour 2008-2009 ont touché plus particulièrement :

- **l'accroissement des revenus de la Fondation**, notamment par la révision du tarif versé à la Fondation lors de l'achat des permis de chasse, de pêche et de piégeage, et par le développement de partenariats financiers et d'activités de collecte de fonds;
- **l'amélioration de la notoriété publique de la Fondation**, par la mise en œuvre de multiples actions visant à faire connaître la Fondation au grand public.



OBJECTIF 7 • Accroître les revenus annuels totaux de 40 % au cours de la période triennale.

RÉSULTATS 2008-2009 • Entre 2007-2008 et 2008-2009, les revenus totaux sont passés de 5,843 M\$ à 6,336 M\$, soit une hausse de 8,44 % principalement due à un revenu exceptionnel encaissé en 2008-2009 dans le cadre des fonds dédiés.

COMMENTAIRES • En février 2009, une révision du tarif versé à la Fondation lors de l'achat des permis de chasse, de pêche et de piégeage a été annoncée. La Fondation recevra un montant supplémentaire d'environ 600 000 \$ qui deviendra disponible à compter de 2009-2010.

OBJECTIF EN VOIE D'ÊTRE ATTEINT

Quelques initiatives fructueuses dans un contexte difficile méritent d'être soulignées

De février 2006 à mars 2009, la Fondation a reçu de la Société des alcools du Québec un montant de 50 ¢ pour chaque sac réutilisable vendu en succursales. Au cours de la dernière année, ce sont plus de 250 000 \$ qui ont été versés dans le Fonds pour la biodiversité et les habitats de la Fondation. Notons l'engagement financier important de deux précieux partenaires du fonds : Rio Tinto Alcan et l'Association minière du Québec. Un bilan des cinq premières années de ce fonds a d'ailleurs été publié au cours de la dernière année.

Canadian Tire est partenaire et contribue au succès du programme d'initiation à la pêche, Pêche en herbe, depuis 1998. En 2008, les marchands du Québec ont accepté de prolonger leur engagement dans cette initiative pour les années 2009, 2010 et 2011, partenariat qui rapportera 90 000 \$ à la Fondation et permettra de sensibiliser près de 15 000 jeunes par année à la pêche et à la conservation de la nature.

L'année 2008-2009 a démarré en force avec la tenue le 1^{er} avril 2008 d'une activité-bénéfice à Montréal. Animée par le comédien Louis Champagne et sous la coprésidence d'honneur de M^{me} Sylvie Archambault, présidente du conseil de 3Ci énergie éolienne, et de M. Pierre Monahan, administrateur de sociétés, près de 250 personnes se sont réunies sous le thème de la conservation des lacs et des cours d'eau du Québec. Cette soirée festive et décontractée a engendré un bénéfice de plus de 100 000 \$.

Pour sa troisième édition, l'encan Internet de la Fondation est devenu l'Encan faune et nature Toyota. La venue de ce partenaire d'envergure a permis de porter les revenus de l'encan à plus de 100 000 \$, augmentation de 60 % par rapport à l'édition précédente. L'Association des concessionnaires Toyota de la grande région de Québec a offert un camion Tacoma comme prix vedette de l'encan. Cet encan continue de susciter l'engouement des Québécois de toutes les régions du Québec.



RioTintoAlcan



Certains partenariats conclus au cours des dernières années ont porté leurs premiers fruits en 2008-2009 en étant associés à des projets particuliers. C'est le cas du Fonds Naya pour les cours d'eau auquel ont été associés six projets à suivre au cours des trois années du programme. Ces projets portent sur l'amélioration de la qualité de l'habitat aquatique en milieu urbain. Grâce au Fonds nature Madeleine-Auclair, soutenu par M. Réjean Dumas, trois organismes se partageront la somme de 21 000 \$ pour la mise en place d'activités éducatives sur la conservation des habitats. Soulignons finalement le partenariat avec la Société du Centre des congrès de Québec, qui offre à sa clientèle la possibilité de tenir des événements écoresponsables avec « compensation nature ». Près de 13 000 \$ ont été récoltés et associés à divers projets, principalement dans la région de Québec.



- Mieux faire connaître les activités de la Fondation afin de bien faire comprendre son rôle, de susciter l'adhésion du public à la cause et des dons.
- Mieux faire connaître les projets financés par la Fondation afin de mieux faire comprendre les besoins de la faune du Québec, le travail des acteurs sur le terrain et l'importance de poursuivre les efforts.
- Mieux faire connaître l'appui des partenaires financiers de la Fondation afin de leur donner une reconnaissance qui encouragera la poursuite de leurs efforts.

Les principales initiatives de l'année ont été menées dans les domaines suivants :

Médias électroniques

Des capsules informatives ont été diffusées pendant l'année au cours des émissions de chasse et de pêche des réseaux RDS, Vox et TéléMag. La Fondation a également été partenaire de l'émission 1-888-OISEAUX diffusée à la télévision de Radio-Canada. Elle y offrait notamment aux auditeurs les services d'ornithologues professionnels pour répondre aux questions du public sur le site Internet de l'émission.

Relations de presse

Il y a eu poursuite et amélioration du processus d'émission de communiqués de presse à la fin de chaque projet soutenu par la Fondation afin d'informer les médias des initiatives mises en place par les multiples acteurs fauniques partout au Québec. Près d'une centaine de communiqués de presse ont été émis sur les projets soutenus par la Fondation, assurant une couverture de presse intéressante, principalement dans les quotidiens, les magazines et les hebdomadaires.

Une conférence de presse a également été tenue en mai 2008 pour souligner le lancement du Fonds Naya pour les cours d'eau.

Presse écrite

La Fondation s'est associée à la mise sur pied du nouveau magazine Nature Sauvage. Ce partenariat lui permet de faire connaître auprès d'une clientèle bien ciblée ses principaux champs d'action, tout en faisant la promotion de ses activités de financement public (carte VISA Nature, campagne annuelle de collecte de fonds).

Affichage

La signature d'ententes avec des firmes d'affichage s'est poursuivie et développée au cours de l'année afin de mettre en valeur certains des partenariats et des programmes de la Fondation. Ces campagnes ont été rendues possibles grâce à la précieuse collaboration de Zoom Media, d'Astral Media et de CBS Affichage. Cinq de ces campagnes ont eu lieu pendant l'année et plusieurs d'entre elles se poursuivront en 2009-2010.

Publications

Un document a été produit pour faire état des réalisations des cinq premières années du Fonds pour la biodiversité et les habitats. On y souligne l'octroi de 1,7 M\$ pour la mise en œuvre de 100 projets. Cet outil permet d'informer les partenaires actuels du fonds des nombreuses réalisations, tout en incitant d'autres partenaires financiers à s'y associer pour les années à venir.

OBJECTIF 8 • Augmenter substantiellement, au cours de la période triennale, le taux de notoriété de la Fondation auprès du grand public et des utilisateurs de la faune ainsi que le pourcentage des décideurs qui la reconnaissent comme un organisme de référence en matière de financement d'initiatives fauniques.

RÉSULTATS 2008-2009 • Un comité interne des communications a été mis sur pied et un devis pour la réalisation d'un sondage sur la notoriété de la Fondation auprès du grand public a été préparé. Le sondage sera réalisé au début de 2009-2010. Il servira de base à l'élaboration d'un plan de communication visant à mieux appuyer l'atteinte de l'objectif.

COMMENTAIRES • Une série d'initiatives ont été mises en place en cours d'année afin de mieux faire connaître la Fondation et les initiatives des promoteurs de projets.

OBJECTIF ATTEINT EN 2008-2009

Au fil des années, de multiples initiatives ont été mises en place pour faire connaître les actions de la Fondation et de ses partenaires. Toutefois, il a été établi que si elle veut conserver son leadership parmi les acteurs fauniques et améliorer l'efficacité de ses activités de collecte de fonds tant auprès des entreprises et des individus que du gouvernement, la Fondation doit accentuer son effort de communication et mieux faire connaître les résultats de ses actions et de celles de ses partenaires et promoteurs de projets.

Les principaux efforts en matière de communication visaient les objectifs suivants :

5 | PERSPECTIVES 2009-2010

Le plan d'action 2009-2010 est issu de l'exercice de planification stratégique réalisé en 2007-2008.

Pour le prochain exercice, la Fondation mettra en œuvre ses orientations stratégiques et priorités d'intervention en matière d'initiatives et d'habitats fauniques. Les principales activités retenues en matière d'interventions fauniques visent à :

- renforcer le programme de protection des habitats fauniques ;
- favoriser les interventions où la biodiversité est forte et à adapter en conséquence les critères de sélection de tous les programmes d'aide ;
- aider financièrement les partenaires fauniques en région à se doter des ressources spécialisées afin d'intégrer la faune dans le processus de planification et d'aménagement de la forêt publique ;
- recentrer nos investissements dans des actions concrètes sur le terrain et diminuer substantiellement les subventions à la recherche ;
- développer la gestion systémique par bassin versant en forêt privée dans le cadre d'un programme forêt-faune ;
- implanter un système de mesure de l'efficacité faunique et y consacrer les ressources nécessaires ;
- privilégier des projets d'intervention qui prévoient, dès leur mise en œuvre, un plan d'évaluation des résultats ;
- réviser les programmes d'intervention selon les résultats obtenus pour en accroître l'efficacité.

Par ailleurs, soucieuse de soutenir davantage les organismes fauniques, la Fondation consacrera des efforts pour élaborer une stratégie d'intervention visant à renforcer le réseau faunique.

En matière d'augmentation des revenus, les principaux axes de travail seront les suivants :

- le développement, avec l'aide du gouvernement, de nouvelles sources récurrentes de revenus essentiellement basées sur le principe de l'utilisateur-payeur ;
- l'examen des programmes gouvernementaux existants et le dépôt de projets ou de programmes spéciaux auprès des ministères ou organismes gestionnaires de ces programmes ;
- la poursuite de la recherche de fonds privés et le développement de partenariats et d'alliances.

Enfin, dans le but d'améliorer sa notoriété publique et d'assurer sa pérennité, la Fondation consolidera ses efforts de communication. Les actions prioritaires pour l'exercice 2009-2010 visent à :

- établir un processus permettant de mesurer la notoriété et la reconnaissance de la Fondation ;
- déterminer des projets qui ont un bon potentiel de communication et à saisir toutes les occasions pour communiquer les résultats en matière faunique ;
- élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action visant à faire connaître les réalisations de la Fondation ;
- cibler le grand public dans les actions de communication et de sensibilisation.



Moqueur roux
Claude Mailloux - QCN



LE PERSONNEL AU 31 MARS 2009

André Martin

Président-directeur général

Gisèle Ampleman

Technicienne en administration

Mona Angers

Secrétaire générale et conseillère juridique

Annabelle Avery *

Coordonnatrice de projets

Christine Bélanger

Coordonnatrice de projets

Brigitte Boulianne

Directrice des affaires administratives

Pierre Breton

Directeur des communications

Nancy Cloutier

Technicienne en administration

Annie Forest

Secrétaire-réceptionniste

Lyne Giasson

Secrétaire

Claude Grondin

Directeur des initiatives fauniques

Jean Roch LeBlond

Directeur des affaires administratives et du secrétariat général

Guy Lépine

Coordonnateur de projets et responsable des acquisitions

André Letellier

Assistant technique

Benoît Mercille

Directeur des partenariats financiers

Chantal Pelletier

Secrétaire

Marcel Quirion

Coordonnateur de projets

Geneviève Roy

Coordonnatrice des partenariats financiers

Paul Saint-Georges **

Coordonnateur des partenariats financiers

Ghislaine St-André

Coordonnatrice de projets

Céline Vaillancourt

Secrétaire de direction

* Employée occasionnelle

** Employé occasionnel dont le mandat s'est terminé en cours d'année

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

LES PARRAINS FONDATEURS

RIO TINTO ALCAN
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS
DU QUÉBEC
HYDRO-QUÉBEC

LES PARRAINS

100 000 \$ et plus cumulativement

ABITIBOWATER
ANONYME
ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC
ASTRAL MEDIA
BIOXEL PHARMA INC.
BONDUELLE
BORALEX
CANADIAN TIRE
CBS AFFICHAGE
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC
EAUX NAYA INC. (LES)
ENVIRONNEMENT CANADA – SERVICE CANADIEN DE
LA FAUNE
HABITAT FAUNIQUE CANADA
KRUGER INC.
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL,
JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)
SERVICES DE CARTES DESJARDINS
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
SYNGENTA
TEMBEC
VILLE DE QUÉBEC
ZOOM MEDIA

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

De 25 000 \$ à 99 999 \$

BECHTEL
BRASSEURS DU NORD (LES)
BRASSEURS R.J. ET LE PROJET RESCOUSSE
CORPORATION PROMENT ET LE GROUPE
DES INVESTISSEMENTS ÎLE DES SŒURS INC.
CROISIÈRES AML
FERTICHEM
FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)
FONDATION EJLB
JOURDAIN, MADELEINE B. (TERRAIN)
MAISON SIMONS (LA)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE
L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION
RSP HYDRO
TECSULT INC.

De 10 000 \$ à 24 999 \$

BANQUE DE MONTRÉAL
BELL CANADA
BPR
CAISSE DESJARDINS DU PERSONNEL
DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS
CITÉ DE L'ÎLE DÉVELOPPEMENT INC.
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
DOMTAR
DUMAS, RÉJEAN
FALCONBRIDGE LTÉE
FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE (FD)
JONES, RICHARD ALLAN
LE SOLEIL
MINES AGNICO-EAGLE LTÉE
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,
RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE
SOCIÉTÉ DE L'ARBRE DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DUPONT
TRANSCONTINENTAL INC.

De 1 000 \$ à 9 999 \$

3CI ÉNERGIE ÉOLIENNE
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
AHR, MARC
ALLARD, BENOÎT
ARTHURE
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE
AUBUT, MARCEL
BARAONA, ARIEL
BEAUMONT, MONIQUE
BIOVET INC.
BOLDUC, PAULETTE
BOUCHER, ANDRÉ
BRASSERIE LABATT
BUISSON, LUC
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
DES CHUTES MONTMORENCY
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SEIGNEURIE
DES GRONDINES (FD)
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
LA CHEVROTIÈRE (FD)
CAPITAL BENOÎT INC.
CARON, GHISLAIN
CASCADES GCP JONQUIÈRE
CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE
DU QUÉBEC
CHAGNON, ANDRÉ
CHAREST, PIERRE (FD)
COLABER
COOP SAINT-CASIMIR (FD)
CÔTÉ, RICHARD
CÔTÉ, YVON
COUTURE, RICHARD
D'AMOURS, DENIS
DEMERS, MARTIN
DÉPUTÉ DE VERDUN, HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN
DESSAU
DUCHESNE, ANDRÉ

DUPUIS, PIERRE
ÉLECTROPAGE S.C.C.
EXCAVATION SAINT-CASIMIR (FD)
FÉDÉRATION DES GESTIONNAIRES
DE RIVIÈRES À SAUMON DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES POURVOIRES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS
DE CONSOMMATION DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS
DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT
DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU
QUÉBEC
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES
DU QUÉBEC (FD)
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE
FITZBACK, LUC
FONDATION CANADIENNE DE LA FAUNE
FONDATION M^CCARTHY TÉTRAULT
FORAMEC SNC-LAVALIN
FOREST, SYLVAIN
FORTIN, RÉJEAN (DONS EN MÉMOIRE DE) †
FOURNIER, JUDITH
FUMOIR GRIZZLY
GAGNON, LYNDA
GAUTHIER, DANIEL
GEILECTRIC
GÉNIVAR
GÉRARD, ROBERT
GILBERT, RENAUD D.
GILLESPIE, CHRIS
GLOBAL TOURISME INTERNATIONAL
GOURDEAU, JEAN
GRONDIN, JEAN-LUC
GROUPE LAPERRIÈRE ET VERREAULT INC.
GROUPE REMABEC
GROUPE SAVOIE
HÉBERT, DANIEL
HEENAN, BLAIKIE, AUBUT
HÉLICOPTÈRES CANADIENS
HILL, PETER
HOME DEPOT CANADA
HOUGHTON, JOHN E.
IONAS
JACK HUME ADVENTURES INC. (FD)
LABERGE, MARLÈNE
LAGANIÈRE, JOSÉE
LALUC, JOËLLE
LAMARRE, BERNARD
LARENTE, CHARLES
LEFEBVRE, ISABELLE
LEPAGE, JEAN-CLAUDE
LES AFFAIRES
LÉVESQUE, JEANNE T.
MAGASIN LATULIPPE
MAGNAN, LILIANNE
MARCHÉ LOUISE MÉNARD
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET
DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES FINANCES
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
MONAHAN, PIERRE
MONBOURQUETTE, HÉLÈNE
MONETTE, ESTELLE
MORIN, GEORGES
MORIN, RÉJEAN
MOSCATELLI, ENRICO
MUSÉE DE LA CIVILISATION
OMR ALLIAGES INC.
OXYGÈNE COMMUNICATION ET MARKETING
PAPIERS STADACONA
PARCS CANADA
PARENT, ALAIN
PÊCHES ET OCÉANS CANADA
PIETRANGELO, ANTONIO
PLANAS, DOLORÈS
POURVOIRIE CARGAIR LTÉE (FD)
POURVOIRIE ROGER GLADU (FD)
POURVOIRIE STÉPHANE MARIN
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.
RE-MAT INC. (FD)
REGIONAL POWER INC.
RESSOURCES NATURELLES CANADA
RICARD, PAULINE
RUTVANOWSKA, JOVAHANNA
SAINT-AUBIN, ROGER
SAINT-JACQUES, MARIE
SCOTIA M^CLCED
SERVICES DE GESTION QUANTUM (LES)
SERVISYS INC.
SHEIKH, AAMIR
SIAMOIS GRAPHISME
SIMARD, PASCAL
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR
DU QUÉBEC (SÉPAQ)
SOCIÉTÉ MINIÈRE RAGLAN DU QUÉBEC LTÉE
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PROTECTION
DES OISEAUX
STRUCTURES FORTAU
STRUCTURES MÉTROPOLITAINES
TREMBLAY, ANDRÉ
ULTRAMAR
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
VERSTER, GUY
VÉZINA DUFAULT

De 500 \$ à 999 \$

ARCHAMBAULT, SERGE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BOULLÉ
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE PLESSISVILLE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE FLÉCHÉE
ASSOCIATION DE CHASSEURS ET DE PÊCHEURS
DE LA RIVIÈRE DUMOINE
AUBERGE SAINT-ANTOINE
AUBERGE WEDGE HILLS
AVENTURES NORPAQ INC.
BANQUE NATIONALE DU CANADA

BANQUE ROYALE
BARRAS, GILLES
BATHALON, RICHARD
BESNER, ÉRIC
BIALKOWSKI, ANDREW
BIRON, BASTIEN
BONTEMS, LIDIA
BOUCHARD, MANON
BOUCHARD, SERGE
BOURGAULT, LINDA
BOUTHILLIERS, NATHALIE
BRIÈRE, PIERRETTE
BRISSETTE, GUY
BRUNELLE, MARIE
BRUUN, HILARY
CAISSE CENTRALE DESJARDINS
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE QUÉBEC
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
DU CENTRE DE LA NOUVELLE-BEAUCE (FD)
CAMP PUUNIK LTÉE « SAFARI NORDIK »
CARON, MICHEL
CARREAU, ISABELLE
CAWTHORN, MYLENE
CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA NATURE
DU LAC BOIVIN
CHEVALIER, HANNELORE
CHOUINARD, MANON
CLERMONT, PIERRE
CLOUTIER, FRANÇOIS
CLUB OSWEGO
COMMUNICATIONS SCIENCE-IMPACT
COMPAGNIE DE GESTION HEUD LTÉE
CONSERVATION DE LA NATURE – QUÉBEC
COULOMBE, GUY
D'ANJOU, PIERRE
DAGENAIS, RICHARD
DAVIES WARD PHILLIPS AND VINEBERG
DE LA SABLONNIÈRE, ÉRIC
DEMERS, JACQUES
DENAULT, PIERRE D.
DÉRY, FERNAND
DESJARDINS, GÉRARD
DOMAINE CHASSE ET PÊCHE GAUDIAS-FOSTER
DOUVILLE, DENIS
DUGUAY, JEAN-PAUL
DUROCHER, FRANCINE
DUSSAULT, AMÉLIE
ÉMOND, JEAN-MARC
ENTREPRISES ANNANACK INC. (LES)
ENVIRONNEMENT ESA INC.
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LÉVIS-BELLECHASSE
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
DU NOUVEAU-QUÉBEC (FD)
FINANCIÈRE SUN LIFE
FONTAINE, DENIS
FORGET, YVES
FORTIN, RICHARD
FRÉCHETTE, FRANÇOIS

GAUTHIER, NICOLE
GAUVREAU, FRANÇOIS
GDG ENVIRONNEMENT LTÉE
GENEST, SYLVAIN (FD)
GERVAIS, RICHARD
GESTION IMMOBILIÈRE PAQUET
GESTION JACQUES BLOUIN
GOUDREAU, RHÉA
GOWLING, LAFLEUR ET HENDERSON
GRENIER, ANDRÉ
GRENIER, BERNARD
GROUPE CONSEIL ARTCAD 1990
GRUSLIN, MARIE-ANGE
GRUSLIN-FORTIN, FRANÇOISE
HAMILTON, GARREL, SUE
HOGUE, ALAIN
KENNEDY, ROBERT F. JR
LABELLE, LUC
LACHAMBRE, STÉPHANIE
LACHANCE, RAYMOND
LACROIX, YVON
LALANDE, MONIQUE
LAROCHE, SIMONNE
LEBLOND, DENIS
LELIÈVRE, ANTONIO
LÉPINE, GUY
LETENDRE, JEAN
L'IMAGERIE DU QUÉBEC
LIMOGES, DANIEL
LITHO-CHIC
LORAN, RENÉ
LUPIEN, HÉLÈNE
MAILLOUX, CLAUDE
MARIER, NORMAND (FD)
MARTIN, ANDRÉ
MARTIN, DANIEL
MARTIN, PIERRE
MATTE, HÉLÈNE
MERCILLE, BENOÎT
MESSIER, YVES
MONTMINY, RONALD
MORENCY, ROBERT
MORIN, MADELEINE
MRC LES JARDINS DE NAPIERVILLE
NANTAIS, PIERRE
PARADIS, RICHARD
PARÉ, ROBERT
PEDNAULT, LIETTE
PESCA ENVIRONNEMENT
PINEAULT, RAYNALD
PIRELLI, CARLO
PLACEMENTS JACQUES AUDET (LES)
POIRIER, ROSAIRE
POURVOIRIE CLAUPARO INC.
POURVOIRIE DU CLUB BATARAM INC.
POURVOIRIE DU LAC MOREAU
POURVOIRIE LAC DÉGELIS INC.
PRODUITS FORESTIERS CANBO
QUIRION VAN GENT, MONIQUE

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

RAJOTTE, GUY
RANCOURT, DANIEL
RAYMOND, DOMINIQUE
REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX
ROLLAND, LUCIEN G.
ROY, LOUIS
SACERF DES PASSES INC.
SALVAS, GILLES
SAUM-MOM BOUTIQUE ALIMENTAIRE
SERVICES ADMINISTRATIFS
SAINT-LAMBERT (LES) (FD)
SNC-LAVALIN

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE LA SEIGNEURIE
SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DE L'ESTRIE
SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL
THÉBERGE, CLAUDE
THÉRIEAULT, JANICK
THIBEAULT, PIERRE
TOMMY CAIN & SONS OUTFITTERS LTD
TOURANGEAU, MARTINE

TRANSPORT GÉRARD NADEAU ET FILS (FD)
TREMBLAY, STEEVE
TURNER, J. KAY
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS
VILLE DE CHÂTEAUGUAY

LÉGENDE

FD : Don à un fonds dédié spécifique
TERRAIN : Donateur d'un terrain
† : Legs ou dons *in memoriam*



Merci à tous ceux qui nous soutiennent à leur façon !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un bassin important de souscripteurs qui lui permet de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune; ces souscripteurs comprenaient notamment en 2008-2009 :

- les quelque 1 300 000 acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec, dont la contribution est versée à la Fondation lors de l'achat de leur permis;
- les 4 500 détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins, la carte de crédit affinité de la Fondation;

- les participant(e)s aux activités-bénéfice annuelles de la Fondation;
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation émet annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois. Depuis 1988, des milliers de collectionneurs de timbres du Québec et d'ailleurs ont ainsi contribué au fil des ans à la conservation des habitats fauniques du Québec. La Galerie faunique, philatélique, numismatique Rousseau, à Montréal, et la Société canadienne des postes sont nos partenaires pour la production, la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.



Dans le cadre d'une entente avec la Société du Centre des congrès de Québec, cette dernière propose à ses clients de compenser l'empreinte environnementale de leur événement par un don à la Fondation. Les organisations suivantes ont versé une « compensation nature » :

- ATR associées du Québec
- Fédération canadienne des municipalités
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Pôle Québec Chaudière-Appalaches
- Société des attractions touristiques du Québec et Festivals et événements Québec

- Société du Centre des congrès de Québec
- Union des producteurs agricoles (UPA)

Global Tourisme International propose à ses clients de compenser l'empreinte environnementale de leur voyage par un don à la Fondation. Les écoles suivantes ont versé une « compensation nature » :

- École Albert-Morissette
- École Saint-Louis-de-Gonzague
- Global Tourisme International
- Polyvalente Le Boisé



Les artistes suivants se sont associés au programme du timbre de collection de la Fondation depuis 1988

CARON, GHISLAIN
D'ANGELO, CLAUDIO
DAUMAS, JEAN-CHARLES
GAGNÉ, DANIEL

GÉRARD, ROBERT
GIRARD, PIERRE
GRENIER, DANIEL
GRONDIN, JEAN-LUC

LABELLE, DANIEL
LAMARCHE, MICHEL
LEDUC, PIERRE
PÉPIN, PATRICIA

RIOPELLE, JEAN-PAUL
ROY, CLODIN
TREMBLAY, CLAIRE
WOLPUT, PATRICE

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

SOIRÉE-BÉNÉFICE DE MONTRÉAL - 1^{er} AVRIL 2008

Cette activité s'est déroulée sous la coprésidence d'honneur de M^{me} Sylvie Archambault, présidente du conseil de 3Ci énergie éolienne, et de M. Pierre Monahan, administrateur de sociétés. Le comédien Louis Champagne était l'animateur de la soirée.

Nous remercions les nombreux commanditaires de la soirée

Les partenaires

HYDRO-QUÉBEC
3CI ÉNERGIE ÉOLIENNE

Les commanditaires

ASSOCIATION DE PROTECTION
DE LA RIVIÈRE MOISIE
ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS
DES RIVIÈRES CASCAPÉDIA
ATRIUM INNOVATIONS
BOUTIQUE SALMO NATURE
CLUB CONSENSOL VERT CHER
DESTINATION CHIC-CHOCS
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS
DISTRIBUTIONS P.H.S. INC.
ÉDITIONS MICHEL QUINTIN

FAIRMONT KENAUK
FAIRMONT LE REINE ELIZABETH
FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
POUR LE SAUMON ATLANTIQUE
FONDATION DE LA TRUITE MOUCHETÉE
FONDATION LA NORDITUDE
GALERIE 67
GRAND PRIX DU CANADA
GROUPE GERMAIN INC.
GROUPE SPECTACLE GILLET
HOLT RENFREW & CO. LTÉE
HÔTEL DOMINION 1912
MAISON SIMONS
MANOIR DE TILLY
MAYER, DENIS
MILLER, THOMSON, POULIOT
MUSEUMS NATURE MONTRÉAL (BIODÔME)
RESTAURANT LE TOQUÉ

RIO TINTO ALCAN
SEIGNEURIE DU TRITON
SIMDAR, LAC-À-L'EAU-CLAIRE INC.
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE LAVALLIÈRE
SOCIÉTÉ DE GESTION DES RIVIÈRES
DU GRAND GASPÉ INC.
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS
DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU QUÉBEC

Nous remercions les membres du comité organisateur

M^{ME} SYLVIE ARCHAMBAULT
M. GERMAIN CARRIÈRE
M. JACQUES GAUTHIER
M. PIERRE MONAHAN
M^{ME} KIM THOMASSIN



D'authentiques amants de la nature...

Les personnalités suivantes ont généreusement contribué à la promotion de diverses activités de la Fondation :

ARCHAMBAULT, SYLVIE
BEAUDIN, JEAN
BRIÈRE, DENIS
BUSSIÈRES, PASCALE
CHAMPAGNE, LOUIS

DROUIN, RICHARD
DUBUC, ALAIN
FORTIN, BERNARD
LAPARÉ, LOUISE
LECUYER, PATRICE

LEPAGE, GASTON
LORAIN, SOPHIE
MARCoux, RÉMI
MONAHAN, PIERRE
ORSINI, MARINA

PELLERIN, LAURENT
PICHETTE, JEAN-FRANÇOIS
PICHETTE, PATRICK
ROBITAILLE, PIERRE



LES PARTENAIRES PROMOTEURS DE PROJETS 2008-2009

AGENCE DE BASSIN VERSANT
DE LA RIVIÈRE DU NORD (ABRINORD)
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT
AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE
DES SOMMETS INC.
APPALACHIAN CORRIDOR APPALACHIEN
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BOULLÉ /
ZEC BOULLÉ
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE LABRIEVILLE INC. / ZEC DE LABRIEVILLE

ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE LAVIGNE /
ZEC LAVIGNE
ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS
DE LA GRANDE RÉGION DE QUÉBEC
ASSOCIATION FORESTIÈRE QUÉBEC MÉTROPOLITAIN
ASSOCIATION RÉGIONALE DES GESTIONNAIRES
DE ZECs DE LA MAURICIE
ATTENTION FRAGILES
CANARDS ILLIMITÉS CANADA
CENTRE DE FORESTERIE DE L'EST DU QUÉBEC
CENTRE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION
À L'ENVIRONNEMENT RÉGIONAL
CENTRE D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT
DE LONGUEUIL
CENTRE D'INTERPRÉTATION DU MILIEU
ÉCOLOGIQUE (CIME) DU HAUT-RICHELIEU

CHABOT, POMERLEAU ET ASSOCIÉS
CLUB CONSEIL PROFIT-EAU-SOL
CLUB CONSENSOL VERT CHER
CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS
COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE À MARS
COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE
COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)
COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE
(ZIP) DU SAGUENAY
COMITÉ DE VALORISATION DE LA RIVIÈRE BEAUPORT
COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES
CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE DES ESCOUMINS
CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI
CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

CONSEIL DE BASSIN VERSANT
DE LA RIVIÈRE MATAPÉDIA
CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA CAPITALE-NATIONALE
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
DU CENTRE-DU-QUÉBEC
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS
CONSERVATION CARIBOU GASPÉSIE
CONSERVATION DE LA NATURE – RÉGION DU QUÉBEC
CONSULTANTS FORESTIERS PANAXE INC.
CONTACT NATURE RIVIÈRE-À-MARS
COOPÉRATIVE AGROFORESTIÈRE
KINOJÉVIS-ABIJÉVIS
CORPORATION AGRO-FORESTIÈRE
TRANSCONTINENTALE INC.
CORPORATION DE CONSERVATION
DU BOISÉ DE JOHNVILLE
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
DE LAVERLOCHÈRE
CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER –
ZEC DE LA RIVIÈRE-JACQUES-CARTIER
DENDROICA ENVIRONNEMENT ET FAUNE
DOMAINE BATCHELDER INC.
DOMAINE DU MONT-JASPER INC
DUROCHER, MARIO, CONSULTANT FORESTIER
ÉCO-NATURE DE LAVAL
EXPLOS-NATURE
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA RIVE-NORD
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE
FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES
DU QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS
ET PÊCHEURS
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
POUR LE SAUMON ATLANTIQUE
FONDATION LES OISELEURS DU QUÉBEC INC.
GROUPE CONSEIL AGRICOLE PIÉKOUAGAN
GROUPE D'AIDE POUR LA RECHERCHE ET
L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE
GROUPE DE RECHERCHE ET ÉDUCATION
SUR LES MAMMIFÈRES MARINS, GREMM
GROUPE DESFOR
GROUPE D'INTERVENTION POUR LA RESTAURATION
DE LA BOYER
GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS
PRIVÉS DE CHARLEVOIX INC.
GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF
BAIE-DES-CHALEURS INC.
GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF
DE SAINT-FRANÇOIS INC.
GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE
BEAUCE-SUD INC.
HÉRITAGE FAUNE
INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT
EN AGROENVIRONNEMENT
LA MAISON LÉON-PROVANCHER
(RIVIÈRE CAP-ROUGE)

MARCOUX-FILION, HÉLÈNE,
INGÉNIEURE FORESTIÈRE
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE
MOUVEMENT VERT MAURICIE
MRC TÉMISCOUATA
NATURE QUÉBEC / UQCN
NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
PARC NATIONAL DES GRANDS-JARDINS
POURVOIRIE CLAUPARO INC.
POURVOIRIE CLUB ROSSIGNOL INC.
POURVOIRIE DE LA SEIGNEURIE DU LAC MÉTIS INC.
POURVOIRIE POULIN DE COURVAL INC.
POURVOIRIE QUÉBEC NATURE INC.
RAPPEL
REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX
REGROUPEMENT RÉGIONAL DES GESTIONNAIRES
DE ZECs 01 (R.R.G.Z. 01)
RÉSERVE FAUNIQUE DES CHIC-CHOCs
S.I.T.E. DU LAC CHAMPLAIN INC.
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT
DU BASSIN DE LA RIVIÈRE CHÂTEAUGUAY INC.
(SCABRIC)
SOCIÉTÉ DE GESTION DES RESSOURCES DU BAS-
SAINT-LAURENT / ZEC DU BAS-SAINT-LAURENT
SOCIÉTÉ DE GESTION ENVIRONNEMENTALE
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES
AGROFORESTIÈRES DE LABELLE INC.
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES
DE LA NEIGETTE INC.
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SILLERY (LA)
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE
DU SAINT-LAURENT (ECOMUSEUM)
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE LA HAUTE-GATINEAU
TERRA-BOIS, COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES
DE BOISÉS
UNIVERSITÉ LAVAL
VALIQUETTE, PIERRE, INGÉNIEUR FORESTIER
VISION FORÊT
ZECs QUÉBEC

LES PARTENAIRES DE PÊCHE EN HERBE 2008-2009

118^e GROUPE SCOUT DE PINTENDRE
(DISTRICT RIVE-SUD-BEAUCE) INC.
ARCHERS DE THETFORD INC. (LES) (MEMBRE DE LA
FÉDÉCP) / CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 5167
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE LAC-MÉGANTIC INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE RIVIÈRE-À-PIERRE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VAL-D'OR
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DU LAC ABÉNAQUIS
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DU LAC-BRÉBEUF INC. / ZEC DU LAC-BRÉBEUF
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DU TÉMIS-
CANGUE CENTRE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PLEIN-AIR
LES BALBUZARDS

ASSOCIATION CHASSEURS-PÊCHEURS-TRAPPEURS-
ARCHERS DE LA VALLÉE-DE-LA-PETITE-NATION
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA SARRE INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LABELLE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
CHICOUTIMI JEUNESSE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE CONTRECEUR INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE SAINTE-JULIE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE
ASSOCIATION DE LIBERTÉ ET DE PROTECTION
DE LA FAUNE DU QUÉBEC « LES BONS AMIS » INC.
ASSOCIATION DES AGENTS DE PROTECTION
DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ASSOCIATION DES AMATEURS DE CHASSE ET PÊCHE
ALOUETTE DE MONTPELLIER ET DU LAC SCHRYER
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
DE L'ESTRIE
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
DE ROUYN-NORANDA INC.
ASSOCIATION DES PÊCHEURS ET CHASSEURS
« LES RAPIDES » DE COTEAU-DU-LAC
ASSOCIATION DES PÊCHEURS ET CHASSEURS
DE LA MATAPÉDIA
ASSOCIATION DES RIVERAINS
DU LAC DE LA GRANDE-FOURCHE
ASSOCIATION DES RIVERAINS
DU PETIT LAC LAMBTON
ASSOCIATION LOISIR, CHASSE ET PÊCHE
DU BASELEY INC.
ASSOCIATION LOISIRS, CHASSE ET PÊCHE DU
TERRITOIRE LIBRE DU SECTEUR PIED-DES-MONTS
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE CHAUVIN INC.
ET ÉCOLE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR (ZEC)
ASSOCIATION SPORTIVE CHAPECAMP INC.
ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE
BAIE-DES-CHALEURS
ASSOCIATION SPORTIVE D'ALBERTVILLE
ASSOCIATION SPORTIVE D'ALEMBERT
ASSOCIATION SPORTIVE DES PETITS LACS INC.
BASE DE PLEIN AIR PERCE-NEIGE
CAMP MARISTE
CAMP PAPILLON
CAMPING LAC FRONTIÈRE
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE LA BAIE
CENTRE DE PLEIN AIR MARIE-PAULE
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DES ETCHÉMINS
CHAMBRE DE COMMERCE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
CHEVALIERS DE COLOMB DE LACHENAIE,
CONSEIL 12460
CHEVALIERS DE COLOMB
DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND, CONSEIL 2920

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

CLUB CASTOR SECTEUR NORD INC.
 CLUB CHASSE ET PÊCHE D'ARGENTEUIL
 CLUB CHASSE ET PÊCHE DONNACONA
 CLUB CHASSE ET PÊCHE DU COMTÉ DE BROME
 CLUB CHASSE ET PÊCHE DU COMTÉ DE COMPTON
 CLUB CHASSE ET PÊCHE VSS VALCARTIER
 CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE A.V.B. INC.
 CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE SENNETERRE
 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE
 DES FRONTIÈRES 1985 INC.
 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE
 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LES MOUSQUETAIRES
 CLUB DE TIR LA JOLIE TUQUE INC.
 CLUB DES MOUCHEURS ENDIABLÉS
 CLUB EAU-BOIS MÉTABETCHOUAN
 CLUB ÉPERLAN INC.
 CLUB KIWANIS DE CHIBOUGAMAU INC.
 CLUB LOUP-CERVIER
 CLUB OPTIMISTE DE FRONTENAC
 CLUB OPTIMISTE DE RICHELIEU INC.
 CLUB OPTIMISTE SAINT-CHARLES
 DE LONGUEUIL INC.
 CLUB OPTIMISTE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC INC.
 CLUB OPTIMISTE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
 CLUB PANACHE INC.
 CLUB RICHELIEU FORESTVILLE
 COMITÉ D'HYGIÈNE ET D'AMÉNAGEMENT DES
 RIVIÈRES MAGOG ET SAINT-FRANÇOIS (CHARMES)
 COMITÉ DE BASSIN VERSANT
 DE LA RIVIÈRE KAMOURASKA
 COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI INC.
 COMITÉ DE RESTAURATION DE LA
 RIVIÈRE ETCHEMIN
 COMITÉ DE VALORISATION DE LA RIVIÈRE BEAUPORT
 COMITÉ DES LOISIRS CULTURELS DE CAYAMANT
 COMITÉ DES LOISIRS DE ROXTON POND (LE)
 COMITÉ FAUNE ET FORÊT DE HAM-SUD
 COMITÉ FÊTE DE LA PÊCHE OUTAOUAIS
 COMITÉ FÊTE DE LA PÊCHE SHERBROOKE
 COMITÉ DES LOISIRS ET CULTUREL BLUE SEA
 COMITÉ ORGANISATION
 DU CINQUIÈME TOURNOI FAMILIAL
 COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE
 ET DES SPORTS DE SAINT-AMBROISE
 COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE
 CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE AUX ANGLAIS
 CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE DES ESCOUMINS
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET
 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS
 (CREDDO)
 CORPORATION BASSIN VERSANT BAIE MISSISQUOI
 CORPORATION D' ACTIONS ET DE GESTION ENVI-
 RONNEMENTALES DE QUÉBEC (CAGEQ)
 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉO-
 TOURISTIQUE ET DU NAUTISME DE GRANDES-PILES
 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-
 ÉCONOMIQUE DE SAINT-ADOLPHE DE STONEHAM
 CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT
 DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)
 CORPORATION DES LOISIRS DE CHAPAIS INC. (LA)
 CORPORATION DES RIVERAINS
 ET AMIS DU LAC MORIN
 CORPORATION DES TERRAINS DE JEUX DU BIC
 CORPORATION DU MOULIN BERNIER
 CORPORATION ÉCO-PARC DES ETCEMINS
 CORPORATION POUR LA PROTECTION DE
 L'ENVIRONNEMENT À MIRABEL (CPEM) INC.
 DOMAINE DE L'AMITIÉ INC.
 ÉCOLE DE LA SOURCE
 ÉCOLE DU VALLON
 ÉCOLE GUILLAUME-COUTURE
 ÉCOLE KENNEBEC
 ÉCOLE LES PRIMEVÈRES JOUVENCE
 ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR
 ÉCOLE PRIMAIRE LE DÉLIC
 ÉCOLE RAYONS-DE-SOLEIL
 ÉCOLE SAINT-MICHEL
 ÉCOLE SECONDAIRE ARMAND-CORBEIL
 ÉCOLE SECONDAIRE CITÉ ÉTUDIANTE ROBERVAL
 ÉCOLE SECONDAIRE DES PIONNIERS
 ÉCO-NATURE DE LAVAL (PARC DE LA RIVIÈRE-DES-
 MILLE-ÎLES)
 ESCAPADES NATURE BASQUES DU LAC SAINT-JEAN
 FÉDÉRATION DE CHASSE ET PÊCHE
 OWEN INC. (ZEC) (LA)
 FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC INC.
 FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE
 DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS INC.
 FONDATION DE LA TRUITE MOUCHETÉE
 FONDATION DU CENTRE DE LA NATURE DE LAVAL
 FONDATION SAINTE-PHILOMÈNE
 MONTCERF-LYTTON INC.
 FORÊT MONTMORENCY
 GROUPE D'INTERVENTION
 POUR LA RESTAURATION DE LA BOYER
 GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES
 ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT (GUÉPE)
 HAVRE DU FJORD INC. (LE)
 L'ORDRE DE SAINT-HUBERT DE QUÉBEC
 LA FAUNE ET VOUS (MRNF)
 LAC SAINT-PIERRE CHASSE ET PÊCHE INC.
 (POURVOIRIE DU LAC SAINT-PIERRE)
 LOISIRS DE STANBRIDGE EAST SPORTS
 ASSOCIATION INC. (LES)
 LOISIRS ET CULTURE ENTRELACS
 MAISON LA TRACE
 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
 ET DE LA FAUNE – SECTEUR FAUNE
 MRC DE MONTMAGNY
 MUNICIPALITÉ DE OGDEN
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL
 MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE
 PATRO DE FORT-COULONGE / MANSFIELD
 PÊCHE EN VILLE (1994) INC.
 PÊCHEURS À LA MOUCHE DE L'OUTAOUAIS (LES)
 PISCICULTURE DES ARPENTS VERTS
 POURVOIRIE DU CRIQUE À DAVID INC.
 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL
 DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
 REGROUPEMENT DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
 DE LA MRC DE L'AMIANTE
 RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER
 RÉSERVE FAUNIQUE RIMOUSKI (SÉPAQ)
 RIVIÈRE EN FÊTE À CARIGNAN
 RUES PRINCIPALES SAINT-ROMUALD INC.
 SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE INC. (LE)
 SCOUT LOUVETEAUX DU DISTRICT DE L'OUTAOUAIS
 SERVICE DE LOISIR DE CHAMPLAIN
 SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE QUÉBEC
 SERVICE DES LOISIRS DE SAINT-CASIMIR
 SOCIÉTÉ BEAUCERONNE
 DE GESTION FAUNIQUE INC. (LA)
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
 DE LA RIVIÈRE-AUX-SABLES INC.
 SOCIÉTÉ D'ANIMATION
 DE LA PROMENADE BELLERIVE
 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SCOTSTOWN
 TABLE DE CONCERTATION DE LA MOTTE (LA)
 TOURNOI DE PÊCHE SPORTIVE ET FAMILIALE
 DE DRUMMONDVILLE INC.
 VILLE DE HUDSON
 VILLE DE LA TUQUE
 VILLE DE LONGUEUIL
 VILLE DE MANIWAKI
 VILLE DE MONTMAGNY – SERVICE DES LOISIRS
 VILLE DE MONTRÉAL
 ARRONDISSEMENT DE LASALLE
 VILLE DE QUÉBEC – ARRONDISSEMENT LAURENTIEN
 VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP
 VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE
 VILLE DE ROUYN-NORANDA, SERVICE DE
 L'ANIMATION EN LOISIR ET ESPACES VERTS
 VILLE DE SAINT-GEORGES – SERVICE DES LOISIRS
 ET DE LA CULTURE
 VILLE DE TÉMISCAMING
 VILLE DE WATERLOO – SERVICE DES LOISIRS
 VISION SAINT-AURICE
 ZEC KIPAWA
 ZEC LOUISE-GOSFORD
 ZEC RESTIGO

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

LES AUTRES PARTENAIRES

Plusieurs organismes apportent une aide très importante à la Fondation dans ses projets de protection d'habitats fauniques en acceptant d'aménager, de gérer et de surveiller les sites qu'elle a acquis ou en acceptant d'en devenir propriétaires :

APPEL DU LAC SAINT-CHARLES
ET DES MARAIS DU NORD INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DU BAS-SAGUENAY

CANARDS ILLIMITÉS CANADA

CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BATTURES
ET DE RÉHABILITATION DES OISEAUX
DE SAINT-FULGENCE INC.

CONSERVATION DE LA NATURE – QUÉBEC INC.
CORPORATION DE GESTION DU PETIT MARAIS
DE SAINT-GÉDÉON INC.

CORPORATION HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.

REGROUPEMENT DES SAUVAGINIERS
DU LAC SAINT-PIERRE

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
DE BAIE LAVALLIÈRE INC.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT, DE RÉCRÉATION
ET DE CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT
DU LAC SAINT-PIERRE INC.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE
DU SAINT-LAURENT INC.

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION, D'INTERPRÉTATION
ET DE RECHERCHE DE BERTHIER ET SES ÎLES INC.

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE OUELLE

SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE NATURELLE
DU CANADA INC.

VILLE DE BEAUHARNOIS

VILLE DE BEAUPRÉ

VILLE DE BOUCHERVILLE

VILLE DE CHÂTEAUGUAY

VILLE DE QUÉBEC



Les agences régionales suivantes participent au programme d'aide à l'aménagement de ravages de cerfs de Virginie (PAAR) et au cadre de soutien financier pour la réalisation de plans d'aménagement forêt-faune (PAFF) en assurant le suivi auprès des conseillers forestiers et en versant une contribution financière par l'entremise de leur programme d'aide à la forêt privée :

AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE QUÉBEC

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR

DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ABITIBI

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR

DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR

DE LA FORÊT PRIVÉE DES APPALACHES

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR

DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR

DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR

DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR

DES FORÊTS PRIVÉES DES LAURENTIDES

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR

DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINTE-LAURENT

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR

DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR

DES FORÊTS PRIVÉES OUTAOUAISES

Tortue peinte
Pierre Breton



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



André Martin
Québec, le 14 mai 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA auditeur
Québec, le 14 mai 2009

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

De l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Fonds général		Fonds des immobilisations		Fonds dédié		TOTAL	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
PRODUITS								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	3 156 635 \$	3 203 193 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 156 635 \$	3 203 193 \$
Collectes de fonds (note 4)	947 916	865 928	-	-	-	-	947 916	865 928
Autres contributions (note 4)	207 901	534 238	41 700	854 671	1 858 533	288 881	2 108 134	1 677 790
Intérêts	116 416	72 845	7 296	23 045	-	-	123 712	95 890
	<u>4 428 868</u>	<u>4 676 204</u>	<u>48 996</u>	<u>877 716</u>	<u>1 858 533</u>	<u>288 881</u>	<u>6 336 397</u>	<u>5 842 801</u>
CHARGES (note 5)								
Coût des projets fauniques	3 239 538	3 667 176	60 529	896 894	218 113	118 202	3 518 180	4 682 272
Frais de collectes de fonds	526 163	502 260	-	-	-	-	526 163	502 260
Frais d'administration	594 797	564 558	-	-	-	-	594 797	564 558
	<u>4 360 498</u>	<u>4 733 994</u>	<u>60 529</u>	<u>896 894</u>	<u>218 113</u>	<u>118 202</u>	<u>4 639 140</u>	<u>5 749 090</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	68 370	(57 790)	(11 533)	(19 178)	1 640 420	170 679	1 697 257	93 711
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	978 382	1 036 172	1 302 658	1 321 836	789 296	618 617	3 070 336	2 976 625
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>1 046 752 \$</u>	<u>978 382 \$</u>	<u>1 291 125 \$</u>	<u>1 302 658 \$</u>	<u>2 429 716 \$</u>	<u>789 296 \$</u>	<u>4 767 593 \$</u>	<u>3 070 336 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

Au 31 mars 2009

	2009			2008
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédié	TOTAL
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	12 216 \$	9 305 \$	- \$	21 521 \$
Dépôts à terme rachetables (taux moyen de 2,88 %)	3 364 712	163 999	-	3 528 711
Créances (note 6)	229 949	20 356	-	250 305
Intérêts courus	3 722	203	-	3 925
Stocks	24 687	-	-	24 687
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	-	-	2 429 716	-
Frais payés d'avance	16 400	4 317	-	20 717
Contributions à recevoir (note 7)	-	79 628	-	79 628
	3 651 686	277 808	2 429 716	3 929 494
Contributions à recevoir (note 7)	-	82 343	-	82 343
Placements (note 8)	400 000	-	-	400 000
Immobilisations corporelles (note 9)	186 808	1 218 298	-	1 405 106
	4 238 494 \$	1 578 449 \$	2 429 716 \$	5 816 943 \$
				4 507 898 \$

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

Au 31 mars 2009 (suite)

	2009			2008	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédié	TOTAL	
PASSIF					
À court terme					
Charges à payer et frais courus	579 175 \$	- \$	- \$	579 175 \$	791 352 \$
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 429 716	-	-	-	-
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 11)	182 851	125 353	-	308 204	286 370
Versement sur les emprunts bancaires	-	79 628	-	79 628	159 670
	3 191 742	204 981	-	967 007	1 237 392
Emprunts bancaires (note 12)	-	82 343	-	82 343	200 170
	3 191 742	287 324	-	1 049 350	1 437 562
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	186 808	1 218 298	-	1 405 106	1 397 181
Affectations à des projets fauniques :					
Solde engagé (note 13)	859 944	30 500	37 878	928 322	853 163
Solde d'affectation externe	-	42 327	2 391 838	2 434 165	819 992
	1 046 752	1 291 125	2 429 716	4 767 593	3 070 336
	4 238 494 \$	1 578 449 \$	2 429 716 \$	5 816 943 \$	4 507 898 \$

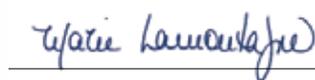
ENGAGEMENTS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jacques Gauthier, président du conseil



Marie Lamontagne, trésorière

FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédié	TOTAL	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Rentrées de fonds					
Contributions-utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 195 676 \$	4 320 \$	620 309 \$	4 820 305 \$	4 399 397 \$
Contributions gouvernementales et municipales	361 574	269 793	1 238 224	1 869 591	806 131
Intérêts reçus	166 794	13 091	-	179 885	78 607
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(2 789 641)	(21 540)	(218 113)	(3 029 294)	(3 570 673)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 720 611)	(40 318)	-	(1 760 929)	(1 712 692)
Intérêts versés	(4 137)	-	-	(4 137)	(2 967)
Rentrées (sorties) de fonds nettes	209 655	225 346	1 640 420	2 075 421	(2 197)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Produit d'alinéation d'immobilisation	2 000	-	-	2 000	11 536
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(32 074)	(50)	-	(32 124)	(13 229)
Sorties de fonds nettes	(30 074)	(50)	-	(30 124)	(1 693)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Augmentation des dépôts à terme	(2 429 716)	-	-	(2 429 716)	-
Nouveaux emprunts	-	31 375	-	31 375	200 170
Remboursements d'emprunts	-	(229 244)	-	(229 244)	(151 600)
(Sorties) rentrées de fonds nettes	(2 429 716)	(197 869)	-	(2 627 585)	48 570
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 250 135)	27 427	1 640 420	(582 288)	44 680
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 556 927	145 877	-	1 702 804	1 658 124
Créances interfonds	1 640 420	-	(1 640 420)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin *	947 212 \$	173 304 \$	- \$	1 120 516 \$	1 702 804 \$

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts à terme non affectés d'un montant de 1 098 995 \$ que la Fondation peut utiliser pour les opérations courantes.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2009

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral ; elle n'est donc pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Fondation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, applicables aux organismes sans but lucratif, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la durée de vie utile prévue des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Le fonds dédié représente les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et au fonds dédié sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général au cours duquel les charges connexes sont engagées.

La Fondation reçoit gratuitement des biens divers. La direction n'étant pas en mesure d'effectuer une estimation raisonnable de la juste valeur de ces apports, ils ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les autres produits sont constatés au moment où ils sont acquis à la Fondation ou au moment de leur facturation.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Fondation a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transactions.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats, le cas échéant.

La Fondation a classé l'encaisse comme étant détenu à des fins de transaction et a désigné de façon irrévocable les instruments financiers à court terme suivants : dépôts à terme, les créances, les intérêts courus de même que les charges à payer et frais courus.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût, amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les intérêts générés sont inclus au poste des produits d'intérêts. La Fondation a classé dans cette catégorie, les placements et les contributions à recevoir.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs non dérivés qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût, après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Cette évaluation correspond au coût. La Fondation a classé dans cette catégorie les emprunts bancaires.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, la Fondation évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption de conventions comptables

Le 1^{er} avril 2008, la Fondation de la faune du Québec a adopté le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*. L'adoption par la Fondation de ces nouvelles normes n'a pas entraîné de changement dans la comptabilisation de ses opérations, mais a entraîné l'ajout d'informations aux états financiers qui sont présentées à la note 15.

À la même date, la Fondation a aussi adopté les nouvelles normes du chapitre 3031, *Stocks*. En vertu de cette norme, les stocks doivent être comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Elle requiert également la reprise de toute dépréciation des stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation dans le cas d'une augmentation subséquente de la valeur des stocks. L'adoption de cette norme n'a eu aucun impact sur les états financiers.

Au cours de l'exercice, la Fondation a appliqué de façon anticipée les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série de chapitres 4400 et du chapitre 1540 du *Manuel de l'ICCA*. L'adoption par la Fondation de ces nouvelles normes a entraîné des modifications mineures dans la présentation de l'état des flux de trésorerie.

Adoption future de conventions comptables

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir de reporter l'adoption des chapitres 3862 et 3863, de sorte que ceux-ci s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, et de continuer à appliquer le chapitre 3861 entre-temps. La Fondation de la faune du Québec a décidé de reporter l'application de ces normes.

La direction croit que ces nouvelles normes auront des incidences mineures sur la présentation de l'information financière de la Fondation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2009 (suite)

4. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2009				2008
	Collectes de fonds	Autres contributions		TOTAL	TOTAL
	Fonds général	Fonds général	Immobilisations	Fonds dédié	
Gouvernements et municipalités	309 297 \$	24 527 \$	33 870 \$	1 238 224 \$	1 605 918 \$
Entreprises	388 604	172	6 000	596 636	991 412
Particuliers	200 160	6 251	-	7 208	213 619
Fondations et OSBL	49 855	176 951	1 830	16 465	245 101
	<u>947 916 \$</u>	<u>207 901 \$</u>	<u>41 700 \$</u>	<u>1 858 533 \$</u>	<u>3 056 050 \$</u>
					<u>2 543 718 \$</u>

5. CHARGES

FONDS GÉNÉRAL

	2009	2008
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	1 529 894 \$	1 773 985 \$
Projets relatifs à la pêche et à la relève * ** *	657 636	525 830
Projets relatifs aux partenariats fauniques	266 485	290 697
Projets de la Fondation ** ** *	134 952	435 355
Traitements et avantages sociaux	554 892	549 290
Honoraires professionnels	1 440	840
Déplacements	9 621	10 874
Réunions, congrès et perfectionnement	3 261	3 800
Publicité et promotion ** *	66 985	60 117
Impression et fournitures	9 629	11 507
Amortissement des immobilisations corporelles	4 743	4 881
	<u>3 239 538 \$</u>	<u>3 667 176 \$</u>
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	311 888 \$	316 786 \$
Honoraires professionnels ** *	18 567	20 809
Commissions et redevances	6 455	7 808
Achat de biens	18 219	12 288
Déplacements	10 104	9 089
Réunions, congrès et perfectionnement	9 670	3 078
Repas / événements-bénéfice	24 107	12 399
Publicité et promotion ** *	93 703	72 248
Impression et fournitures	18 495	26 180
Amortissement des immobilisations corporelles	4 800	5 537
Autres	10 155	16 038
	<u>526 163 \$</u>	<u>502 260 \$</u>

Frais d'administration

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	386 039 \$	374 026 \$
Honoraires professionnels	31 738	18 822
Déplacements	22 092	17 511
Réunions, congrès et perfectionnement	4 997	8 290
Publicité et promotion	4 700	4 901
Loyer	99 920	99 111
Impression et fournitures	28 432	27 927
Amortissement des immobilisations corporelles	6 412	5 676
Autres	10 467	8 294
	<u>594 797 \$</u>	<u>564 558 \$</u>

* En 2007-2008, un montant de 12 089 \$ relatif à l'achat de matériel de pêche ainsi qu'un revenu correspondant n'ont pas été présentés en raison du fait que ces achats ont été faits pour le compte d'autres organismes. En 2008-2009, cette situation ne s'est pas présentée.

** Ce poste inclut des honoraires professionnels de 6 995 \$ (2008 : 71 553 \$) et des traitements et avantages sociaux de 86 616 \$ (2008 : 48 815 \$).

*** Ces postes incluent des dépenses d'amortissement pour les montants suivants :

	2009	2008
Projets relatifs à la pêche et à la relève	570 \$	401 \$
Projets de la Fondation	724	362
Projets fauniques / publicité et promotion	3 821	3 821
Honoraires professionnels	3 300	3 300
Collectes de fonds / publicité et promotion	3 821	3 821
	<u>12 236 \$</u>	<u>11 705 \$</u>

5. CHARGES (suite)

FONDS DES IMMOBILISATIONS

Coûts des projets fauniques

Contributions :

Projets d'acquisitions
et de protection de terrains

2009	2008
20 449 \$	843 323 \$

Frais indirects :

Traitements et avantages sociaux

10 531	10 666
--------	--------

Honoraires professionnels

967	11 938
-----	--------

Publicité et promotion

3 660	4 983
-------	-------

Gestion de terrains

13 520	13 555
--------	--------

Intérêts sur les emprunts bancaires

11 402	11 973
--------	--------

Déplacements et autres

-	456
---	-----

60 529 \$	896 894 \$
-----------	------------

FONDS DÉDIÉ

Coûts des projets fauniques

Contributions :

Projets relatifs aux habitats

218 113 \$	118 202 \$
------------	------------

Héron vert - Courtoisie



NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2009 (suite)

6. CRÉANCES

Les créances incluent un montant de 21 856 \$ (2008 : 96 182 \$) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

7. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2009	2008
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :		
- Pour le remboursement des emprunts bancaires (note 12)	161 971 \$	359 840 \$
- Moins: à recevoir au cours du prochain exercice	79 628	159 670
	<u>82 343 \$</u>	<u>200 170 \$</u>

8. PLACEMENTS

Le placement est présenté au coût. Ce dépôt à terme a comme échéance le 13 décembre 2010 et porte intérêt au taux de 4,64 % (2008 : taux moyen 4,3 %). Étant donné que le placement garantit la marge de crédit bancaire, il est renouvelé à échéance.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Fonds général				
Équipements	158 432 \$	116 629 \$	41 803 \$	44 928 \$
Œuvres d'art	145 005	-	145 005	140 005
	<u>303 437</u>	<u>116 629</u>	<u>186 808</u>	<u>184 933</u>
Fonds des immobilisations				
Terrains	1 166 658	-	1 166 658	1 160 608
Droits d'aménagement	51 640	-	51 640	51 640
	<u>1 218 298</u>	<u>-</u>	<u>1 218 298</u>	<u>1 212 248</u>
	<u>1 521 735 \$</u>	<u>116 629 \$</u>	<u>1 405 106 \$</u>	<u>1 397 181 \$</u>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 28 192 \$ (2008 : 27 799 \$).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brèves échéances, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Le coût de ces terrains est comptabilisé à titre de charges de l'exercice au cours duquel le terrain est transféré.

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu le don d'un terrain d'une valeur de 6 000 \$.

10. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2009	2008
Solde de fonds au début	313 338 \$	462 299 \$
Dépôts et intérêts reçus	1 455 939	207 921
Déboursés et frais d'administration	(1 584 701)	(358 015)
Augmentation (diminution) des intérêts courus	(7 868)	1 133
Solde de fonds à la fin	176 708 \$	313 338 \$

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE

Fonds général - Les contributions reportées sont constituées de commandites reçues pour la tenue d'une activité-bénéfice à Montréal le 1^{er} avril 2009 (10 500 \$), de dons affectés (120 672 \$) et des bénéfices nets de l'Encan faune et nature 2009 (51 679 \$).

Fonds des immobilisations - Les autres sommes perçues d'avance représentent les sommes reçues de la Ville de Québec pour l'acquisition de milieux naturels qui lui seront ensuite transférés. Ces sommes devront être remboursées à la Ville de Québec si elles ne sont pas utilisées à la fin de l'entente en mars 2010.

	2009	2008
Solde au début	139 625 \$	500 000 \$
Sommes perçues d'avance au cours de l'exercice	-	200 000
Sommes utilisées au cours de l'exercice	(14 272)	(560 375)
Solde à la fin	125 353 \$	139 625 \$

12. EMPRUNTS BANCAIRES

Fonds des immobilisations

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,96 %, remboursable par versements mensuels de 6 856 \$, échéant en avril 2009

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,91 %, remboursable par versements mensuels de 1 594 \$, échéant en avril 2009

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,82 %, remboursable par versements mensuels de 1 340 \$, échéant en avril 2009

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,71 %, remboursable par versements mensuels de 2 248 \$, échéant en avril 2009

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 5,175 %, remboursable par versements mensuels de 1 593 \$, échéant en avril 2009

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 3,87 %, remboursable par versements mensuels de 7 006 \$ incluant les intérêts, échéant en mars 2011

	2009	2008
	200 \$	80 290 \$
	4	18 632
	2	15 666
	93	26 382
	117	18 700
	161 555	200 170
	161 971 \$	359 840 \$
	79 628	159 670
	82 343 \$	200 170 \$

Moins: Versement à court terme sur les emprunts bancaires

Dans le cadre du programme pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à effectuer en totalité le remboursement du capital et intérêts des emprunts listés précédemment, et ce, directement à l'institution financière concernée. Ces remboursements sont comptabilisés dans les contributions à recevoir (note 7).

13. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds général

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 1 843 167 \$ (2008 : 1 574 146 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2010	1 637 367 \$
2011	130 800
2012	25 000
2013	50 000
	<u>1 843 167 \$</u>

Au 31 mars 2009, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 042 970 \$ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 859 944 \$ pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 30 500 \$ (2008 : 15 000 \$) pour la gestion de terrains à vocation faunique d'ici 2010.

Fonds dédié

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 37 878 \$ (2008 : 44 714 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques en 2010.

14. ENGAGEMENTS

La Fondation est engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2015, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2010	101 537 \$
2011	104 244
2012	104 921
2013	106 274
2014	107 241
2015 et subséquemment	181 803
	<u>706 020 \$</u>

15. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

La Fondation de la faune du Québec gère plusieurs subventions et dons pour lesquels il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. La Fondation s'est conformée aux exigences de ces apports affectés.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2009, le taux de cotisation pour le RREGOP est demeuré à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRAS est également demeuré à 10,54 %.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 74 896 \$ (2008: 62 855 \$). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Marge de crédit bancaire

Au 31 mars 2009, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 500 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par les placements. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %, ce qui représente 1,5 % à la date du bilan (2008 : 3,25 %). Aux 31 mars 2008 et 2009, le solde était nul.

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan.

Le coût des actifs et passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements et des emprunts bancaires est estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'intérêt actuels du marché pour les ententes de placements semblables. Au 31 mars 2009, la juste valeur des placements est de 422 085 \$ (2008 : 412 598 \$) et celle des emprunts bancaires est de 168 051 \$ (2008 : 363 706 \$).

La juste valeur des contributions à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Risque de crédit

La Fondation, dans le cours normal de son exploitation, effectue le suivi de ses créances, environ 50 % des comptes à recevoir est à recevoir d'un seul débiteur. Par ailleurs, l'encaisse et les dépôts à terme sont placés auprès d'institutions financières de premier ordre. La direction de la Fondation ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ces actifs monétaires.

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixes. Étant donné que la Fondation prévoit le remboursement complet de ces emprunts à leur échéance, les risques auxquels sont exposés ces derniers sont minimes. De plus, les intérêts sur ces emprunts sont remboursés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

CODE DE DÉONTOLOGIE

APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

PRÉAMBULE

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q. c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion qu'elle s'est données et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

SECTION 1 — DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- Fondation : la Fondation de la faune du Québec ;
- conseil : le conseil d'administration de la Fondation ;
- membre du conseil d'administration : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation qui siège d'office au conseil d'administration ;
- administrateur : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- conflit d'intérêts : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Fondation ;
- personne liée : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

SECTION 2 — CHAMP D'APPLICATION ET INTERPRÉTATION

2.1 Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.

2.2 Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Fondation, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

2.3 Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.

SECTION 3 — DEVOIRS DE GESTION

3.1 L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.

3.1.1 L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans le meilleur intérêt de la Fondation.

3.1.2 La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.

3.1.3 L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.

3.1.4 L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.

3.1.5 L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des opérations illicites.

3.1.6 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Fondation et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

3.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement aux activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.

3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité

3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans le meilleur intérêt de la Fondation.

3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.

3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.

3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est à l'emploi exclusif de la Fondation.

3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité

3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.

3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrètes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.

3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

SECTION 4 — CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.1 Dispositions générales

- 4.1.1 L'administrateur doit sauvegarder en tout temps un haut standard d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions.
- 4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.
- 4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la loi et les règlements de la Fondation.
- 4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Fondation.
- 4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou de tiers, des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation.
- 4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.
- 4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable pour un administrateur que cet avantage actuel ou éventuel lui soit consenti ou soit consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.
- 4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.
- 4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :
- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés ;
 - n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel qu'il est prévu à l'article 4.1.1.

4.2 Mesures de prévention

- 4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.
- 4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.2.2 Tout autre administrateur, qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement

- 4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ou exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

SECTION 5 — L'APRÈS-MANDAT

5.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation.

5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom ou au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Fondation est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

SECTION 6 — RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

6.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante de devoirs et des obligations des administrateurs.

6.2 Le président du conseil d'administration de la Fondation doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.

6.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.

6.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peuvent être soumises pour avis au conseil d'administration de la Fondation.

LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC TIENT À REMERCIER

SES PARRAINS FONDATEURS

RioTintoAlcan

 **Desjardins**

 **Hydro Québec**

SES PARRAINS

ABITIBIBOWATER
ANONYME
ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC
ASTRAL MEDIA
BIOXEL PHARMA INC.
BONDUELLE
BORALEX
CANADIAN TIRE
CBS AFFICHAGE
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC
EAUX NAYA INC. (LES)
ENVIRONNEMENT CANADA – SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

HABITAT FAUNIQUE CANADA
KRUGER INC.
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)
SERVICES DE CARTES DESJARDINS
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
SYNGENTA
TEMBEC
VILLE DE QUÉBEC
ZOOM MEDIA

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec, aux détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins, ainsi qu'à l'ensemble des donateurs et des partenaires financiers.



Fondation de la faune du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 420, Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone: 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur: 418 643-7655
Courriel: ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca